



CHARTE DE COOPÉRATION

PARC PAYSAGER DE L'ARC NORD



CHARTÉ DE COOPÉRATION

PARC PAYSAGER DE L'ARC NORD

PRÉAMBULE

Le territoire de « l'Arc Nord », de par sa forme, s'étend sur 10 000 ha, du talus des Weppes (Escobecques) au Mont du Ferrain. Composé d'espaces agricoles, forestiers, naturels et d'espaces urbains ouverts, il regroupe 18 communes. Cet espace remarquable, en rupture avec le tissu urbain dense du centre de la métropole, est un écrin de verdure, véritable espace de respiration pour des milliers de métropolitains. Caractérisé par une mosaïque de cultures, de paysages et de sites préservés, il concentre des enjeux économiques, sociaux et environnementaux multiples.

Révélé lors de l'élaboration du SCOT et porté à connaissance sous le terme d'hémicycle, l'Arc Nord est ciblé comme un espace ouvert de qualité soumis à des pressions foncières de consommation, de fragmentation et d'altération. C'est un territoire où « éviter, réduire, compenser » l'artificialisation des sols est une priorité et où la reconstruction de la ville sur la ville est essentielle.

Afin de traduire une politique de préservation et de valorisation de ce territoire Arc Nord, la MEL lance, en 2014, une étude stratégique et pré-opérationnelle de création d'un parc paysager.

Les études durent 3 ans et sont menées par le cabinet de paysage Laverne, le bureau d'écologie Osmose et le laboratoire du GRECAT. Ils conceptualisent le parc comme un espace à « habiter, cultiver et relier », tirant bénéfice de la proximité entre la ville et la campagne. Il se compose de coeurs agricoles périurbains fragiles, d'espaces

boisés, de sites de loisirs et souffre de fractures liées aux infrastructures routières et ferroviaires. Le projet de parc fixe plusieurs objectifs : le renforcement de la trame verte et bleue, le développement d'une agriculture durable et la cohésion territoriale. L'aménagement de chemins et de sites naturels doit révéler l'identité et les qualités paysagères de ces communes remarquables à l'échelle de la métropole. Le projet entend fédérer les communes autour d'une vision partagée de l'Arc Nord, dont l'enjeu essentiel repose sur la qualité du cadre de vie.

Ces aménagements feront l'objet d'études de maîtrise d'œuvre et de marchés de travaux, afin d'ouvrir, dès 2022, un premier réseau de chemins et sentiers ouverts à tous. Cela fera l'objet d'événements d'inauguration sur la base d'un plan de communication d'envergure.

Par cette charte de coopération, la MEL et ses communes affirment la volonté de valoriser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des espaces ouverts de l'Arc Nord par la création d'un parc paysager. La MEL et les communes s'engagent également à initier une démarche de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains dès 2020.

Conscientes des enjeux de ce territoire spécifique, les communes signataires ont décidé, avec l'appui de cette charte, de lancer une dynamique de territoire et de définir autour d'enjeux communs une vision d'ensemble alimentée par des initiatives locales.

SOMMAIRE

p. 6	LES SIGNATAIRES
p. 8	I. L'OBJET DE LA CHARTE
p. 10	II. LES ORIGINES DU PARC
p. 10	Le concept d'hémicycle
p. 11	Caractérisation des hémicycles
p. 12	Le plan de développement des espaces naturels
p. 14	III. IDENTITÉ ET COHÉRENCE D'ENSEMBLE DU PARC
p. 14	L'Arc Nord, une identité habitée, cultivée, reliée
p. 22	Les enjeux du territoire
p. 26	IV. LE PROJET DE PARC
p. 26	Définition
p. 26	Axe 1: renforcer la trame verte et bleue
p. 26	Axe 2: soutenir une agriculture durable
p. 25	Axe 3: partager une vision du parc
p. 30	V. ORIENTATIONS ET MESURES AU TITRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
p. 30	Mesure 1: développer les sentiers de nature
p. 32	Mesure 2: maintenir et créer des paysages de qualité
p. 34	Mesure 3: créer des espaces de nature et haltes vertes

LES SIGNATAIRES

Damien Castelain

Président de la
Métropole Européenne de Lille

Jean-François Legrand

Vice président de la Métropole
Européenne Agriculture
et Espaces naturels

Éric Durand

Maire de Mouvaux
Hôtel de ville
42, boulevard Carnot
B.P. 20029
59589 Mouvaux

Christian Mathon

Maire de Catinghem
Hôtel de ville
59 bis, rue Poincaré
59160 Catinghem

Nicolas Bouche

Maire de Lambersart
Hôtel de ville
19 avenue Georges Clémenceau
59130 Lambersart

Roger Vicot

Maire de Lomme
Hôtel de ville
72, avenue de la République
B.P. 159
59461 Lomme

Paul Lefebvre

Maire de Linselles
Hôtel de ville
12, rue de Bousbecque
59126 Linselles

Valérie Provo

Maire de Pérenchies
Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
B.P. 40059
59840 Pérenchies

Bernard Gérard

Maire de Marcq-en-Barœul
Hôtel de ville
103, avenue Foch
B.P. 44029
59704 Marcq-en-Barœul CEDEX

Martine Simon

Maire d'Englos
Hôtel de ville
28, rue Paul Procureur
59320 Englos

Elisabeth Masse

Maire de Saint André-lez-Lille
Hôtel de ville
89, rue du Général Leclerc
B.P. 1
59871 Saint-André-lez-Lille CEDEX

Jacques Houssin

Maire de Verlinghem
Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
B.P. 209
59832 Verlinghem CEDEX

Patrick Delebarre

Maire de Bondues
Hôtel de ville
16, place de l'Abbé Bonpain
59910 Bondues

Rose-Marie Hallynck

Maire de Quesnoy-sur-Deûle
Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
59890 Quesnoy-sur-Deûle

Sébastien Brogniart

Maire de Wambrechies
Hôtel de ville
2, place du Général de Gaulle
B.P. 30024
59874 Wambrechies

Yvan Hutchinson

Maire de Prémesques
Hôtel de ville
Place Jean-Baptiste Lebas
59840 Prémesques

Dominique Legrand

Maire de Marquette-lez-Lille
Hôtel de ville
11, place du Général de Gaulle
59520 Marquette-lez-Lille

Alain Cambien

Maire d'Escobecques
Hôtel de ville
Chemin Forterie
59320 Escobecques

Jean-Claude Flinois

Maire d'Ennetières-en-Weppes
Hôtel de ville
30, rue du Bourg
59320 Ennetières-en-Weppes

Hélène Moeneclaey

Maire de Lompret
Hôtel de ville
46, rue de l'Église
59840 Lompret

I. L'OBJET DE LA CHARTE

Le projet de parc est un projet fédérateur au service du cadre de vie, de la nature, de l'agriculture et dont les objectifs sont la préservation et la valorisation des qualités rurales du territoire.

Cette présente charte a pour objet de :

- rassembler et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une vision partagée du territoire,
- connaître et faire connaître les enjeux du territoire,
- créer une gouvernance à l'échelle des 18 communes concernées.

Afin de décliner le concept des hémicycles en :

- initiant une démarche PEANP sur les espaces agricoles et naturels périurbains dont le périmètre d'action et de protection sera à définir,
- créant un parc paysager dont les objectifs, outils et moyens sont décrits dans les articles suivants.

En effet, la création du parc inscrit de fait l'ensemble des acteurs dans une démarche d'identité et d'unité de territoire. Par la création d'un nom et d'un périmètre, ce qui n'était qu'une couronne nord devient alors un espace défini, délimité et qui possède son identité propre.

Ce parc paysager est un concept métropolitain qui a pour objectif principal de préserver le cadre de vie et les aménités naturelles, agricoles et paysagères.

Cette charte aborde les origines du parc, des documents de planification à l'étude stratégique et pré-opérationnelle qui définit ce territoire comme un espace cultivé, habité, relié. Ce document cite les enjeux économiques, environnementaux et sociaux pour lesquels le parc tente d'apporter de premières réponses en travaillant selon trois grands axes :

- Axe 1 : renforcer la trame verte et bleue
- Axe 2 : soutenir une agriculture durable
- Axe 3 : partager une vision commune

L'axe 1 étant la partie la plus avancée, ce présent document propose des mesures concrètes d'aménagement (article 5) pour lesquelles un organe de gouvernance est dès à présent nécessaire de créer.

Une fois par an, se tiendront « les rencontres du parc de l'Arc Nord », une instance technique et politique qui permettra de s'informer et de valider l'avancement des études et travaux du parc. L'ensemble des acteurs du territoire et des élus concernés participeront à ces rencontres (Chambre d'Agriculture, Département, Région, etc.).



Bondues



Wambrechies

II. LES ORIGINES DU PARC

1. LE CONCEPT D'HÉMICYCLE*

Définition: les hémicycles sont des structures paysagères pensées en système qui permettent de qualifier puissamment l'articulation entre grand paysage et ville. Ici, l'enjeu est la création, le confortement d'une véritable agriculture dans les murs, un système de parcs agricoles diffus, lisières épaisses de la zone urbaine centrale.

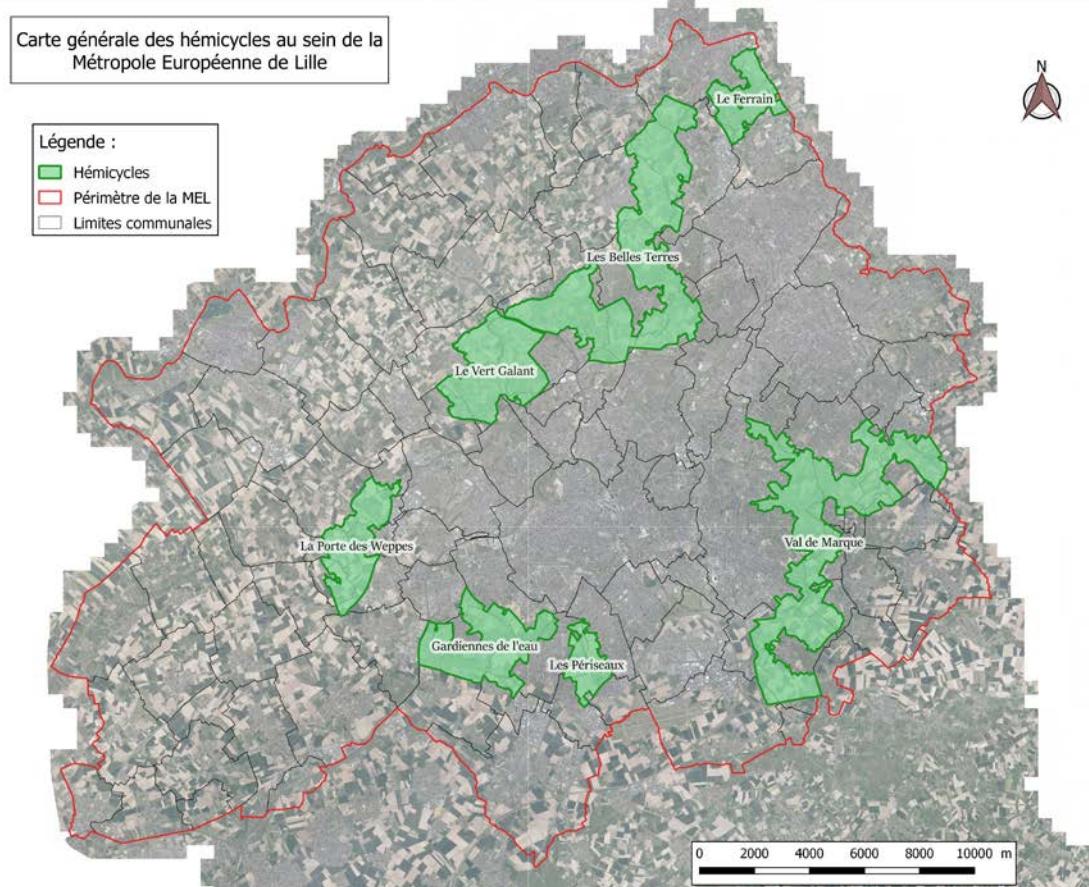
Ce ne sont pas des lieux inventés sur des bases arbitraires, mais bien la mise en valeur d'un système de paysage préexistant exceptionnel, aux dimensions et épaisseurs extrêmement variables, découverts lors du diagnostic.

Ce n'est pas une annexion de la campagne par la ville, mais une ouverture sur le territoire à

travers un paysage intermédiaire, permettant de réaliser, depuis la ville, une véritable transition topographique vers les espaces publics et naturels de grande ampleur situés en point bas (la Deûle, la Marque, les canaux). Cela suppose une conservation de la quasi-intégralité des terres agricoles actuelles.

Ce n'est pas une mesure de protection mais d'enrichissement des espaces, notamment en termes de biodiversité et de pratiques.

Ce n'est pas un système isolé mais une réelle complémentarité avec les autres grands espaces de nature de l'éco-métropole (parc de la Deûle, de la Lys, Grands Bois).



2. CARACTÉRISATION DES HÉMICYCLES*

Les hémicycles sont en contact avec un linéaire de façades urbaines estimé à 125 km. En inventant un paysage spécifique renommé en «**bocage ouvert**», nous modifions à la fois la valeur et la visibilité des terres situées immédiatement au-delà de l'urbanisation actuelle. Ces espaces, aujourd'hui menacés, souvent consommés dans des logiques court-termistes, retrouvent ainsi une fierté et une force.

Par l'attention portée au traitement de l'espace des hémicycles, la ville est retournée vers l'agriculture à laquelle elle tourne aujourd'hui souvent le dos. Il ne s'agit en aucun cas de galvauder l'agriculture en place, mais bien de la renforcer.

Même dans le cas d'interventions d'apparence modeste, les effets vertueux attendus peuvent être très importants.

Le projet consiste en un menu combinant les interventions suivantes :

- maintien de l'agriculture en place.
- renforcement et enrichissement de la structure végétale existante (augmentant considérablement la diversité arborée),
- renforcement et développement du système de cheminements existants, en prolongement des tracés urbains existants (souvent en impasse),
- multiplication des usages, mais à la marge,
- gestion de l'eau (système de fossés).



Linselles

* Source: SCOT

3. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS





La MEL possède compétence en matière d'espace naturel, elle dispose d'un plan de développement des espaces naturels validé en 2009 dans lequel l'Arc Nord figure déjà en tant que corridor écologique.

Afin de transcrire le concept d'hémicycle et de préserver les sites d'intérêts écologiques, la MEL a lancé en 2015 l'étude stratégique et pré-opérationnelle de création du parc de l'Arc Nord. Menée par le cabinet de paysage Laverne, les écologues OSMOSE et le GRECAT, l'étude aborde, de manière transversale, les fonctions, les liens et l'articulation de la campagne avec la ville.

L'étude comprend trois phases :

- identité et cohérence d'ensemble du parc,
- stratégie de planification,
- stratégie d'aménagement.

Ces conclusions et ses applications opérationnelles sont reprises dans les articles suivants.

Légende

Existant	Moyen	Sites payants
Faible	Fort	

Schéma Véloroutes Voies Vertes (fév. 2017)

Existant	TER
Projet	TGV
Station TER valorisable	Autoroute
Station TER	Route principale
Limite MEL	
Frontière Franco-Belge	

III. IDENTITÉ ET COHÉRENCE D'ENSEMBLE DU PARC

1. L'ARC NORD, UNE IDENTITÉ HABITÉE, CULTIVÉE, RELIÉE

L'Arc Nord se situe à l'Ouest de Lille et fédère les 18 communes suivantes : Escobecques, Ennetières-en-Weppes, Englos, Capinghem, Lomme, Prémesques, Pérenchies, Lompret, Verlinghem, Wambrechies, Quesnoy-sur-Deûle, Linselles, Bondues, Mouvaux, Marcq-en-Barœul, Marquette-Lez-Lille et Saint-André-Lez-Lille et Lambersart.

Des villages et bourgs insoupçonnés

Depuis 1971, les communes de l'Arc Nord sont touchées par le phénomène de périurbanisation. Cette urbanisation a fortement accéléré le phénomène de mitage des espaces ouverts, impactant l'agriculture locale et la continuité des corridors naturels.

Les fractures constituées par les infrastructures routières et ferroviaires sont préjudiciables pour les communes périphériques souvent perçues, à tort, comme des villes dortoirs. Le territoire a dû composer avec les grandes fractures que sont la rocade D652, l'A22, l'A25 et les voies ferrées. Les franchissements et dépressions naturelles que sont les becques et cours d'eau ont également façonné les villes et les campagnes. Bien qu'ayant fragmenté le territoire, ces infrastructures ont été un écran protecteur à une urbanisation contagieuse et ont ainsi contenu l'artificialisation des espaces ouverts.

Un territoire cultivé

Sur le plan agricole, l'Arc Nord présente des initiatives territoriales intéressantes :

- c'est une agriculture spécifique, adaptée et en constante évolution,
- un tissu agricole dense avec des exploitations à taille humaine,
- des circuits courts, très présents, en nombre et en volume,
- une forte présence d'activités diversifiées (maraîchage, horticulture, productions

- animales, polyculture-élevage),
- des activités agricoles liées à la transformation et la distribution dans des circuits locaux,
- des agriculteurs organisés en réseaux,
- des zones propices au développement de l'agritourisme.

40 % des exploitations sont dans des logiques sectorielles agroalimentaires et 45 % sont dans des stratégies de diversification, en lien avec des logiques de filière ou de diversification économique. 15 % des agriculteurs sont en attente de reprise de leurs activités sur la MEL, et de nombreux sièges d'exploitation disparaissent en moyenne par an sur la métropole.

L'agriculture biologique occupe une place importante sur le secteur, puisqu'on constate un intérêt accru des élevages laitiers pour ce mode de production, et qu'une importante dynamique de développement d'une ceinture maraîchère en agriculture biologique existe sur le territoire d'étude.

Un territoire attractif

Le territoire possède une histoire riche liée d'une part, aux deux précédentes guerres mondiales et d'autre part, à la présence des forts militaires comme système complémentaire de défense de la citadelle de Lille.

Le territoire dispose d'une offre variée d'activités de plein air, d'hébergements, de points de ventes directes, de salles, de restaurants, etc.

Parmi les sites ouverts au public, plusieurs parcours de promenade et sites de destination :

- des sites naturels tels que : le château du Vert Bois, le Septentrion, la Ferme de l'Hôtel, l'Aérodrome de Bondues, la base de loisirs du Fort, la base de loisirs de Prémesques,
- les berges de bord de Deûle et l'Eurovéloroute 5,
- le port de Wambrechies, etc.



Bondues

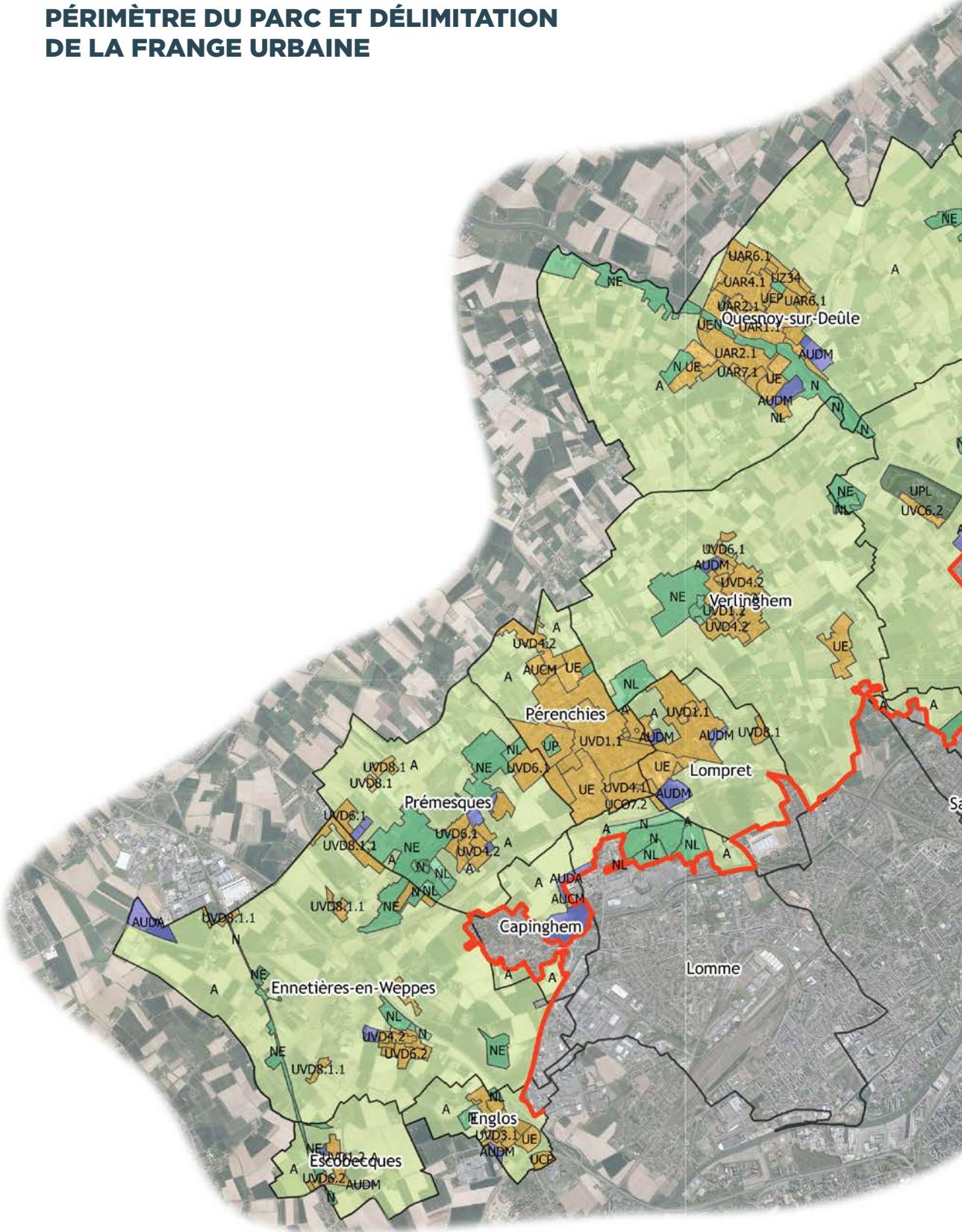


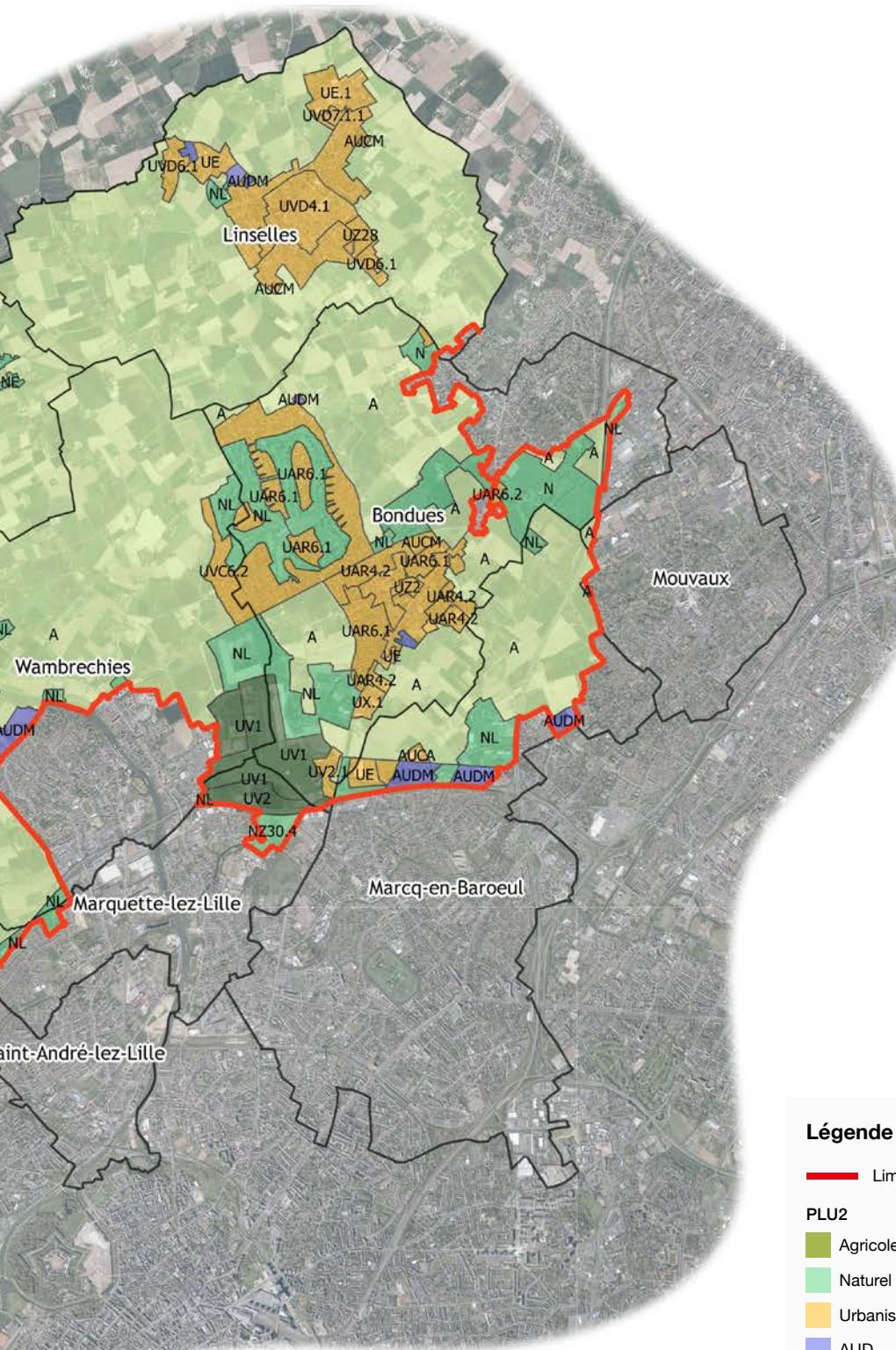
Linselles



Capenghem

PÉRIMÈTRE DU PARC ET DÉLIMITATION DE LA FRANGE URBAINE





Légende

— Limite ville / campagne

PLU2

Agricole

Naturel

Urbanisé

AUD

AUC

Arc Nord

Périmètre du parc Arc Nord

Chemins ruraux encore existants



Wambrechies



Premesques

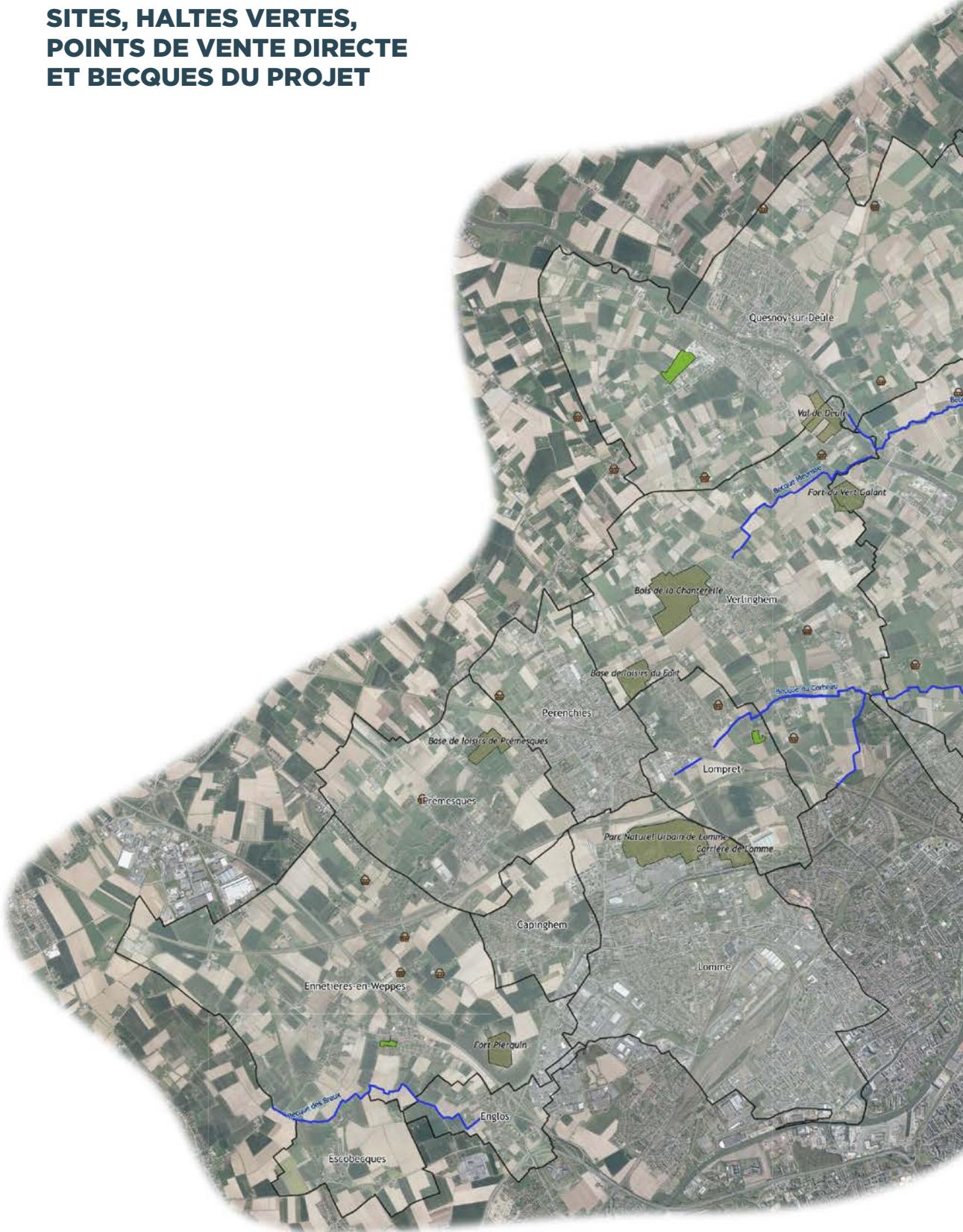


Quesnoy-sur-Deûle



Pérenchies

SITES, HALTES VERTES, POINTS DE VENTE DIRECTE ET BECQUES DU PROJET





Légende

-  Périmètre de l'Arc Nord
-  Sites du parc
-  Haltes vertes
-  Points de vente directe
-  Becques intégrant le projet

2. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

L'étalement urbain de la métropole exerce une pression sur les espaces ouverts et modifie les paysages en créant, aux franges de la zone agglomérée, mais aussi autour des petites communes, des ensembles périurbains standardisés s'inscrivant souvent en rupture avec les tissus urbains plus anciens et le paysage environnant.

Le développement urbain s'effectue parfois avec de faibles qualités architecturales et paysagères : surconsommation d'espace de construction et d'aires de stationnement, absence de plantations, des matériaux de faible qualité, concentration ou alignement de bâtiments aux formes et aux fonctions identiques, etc.

Il est temps de porter un nouveau regard et d'inverser la perception du vide et du plein, en reconnaissant la valeur remarquable de cet espace ayant conservé son caractère champêtre et bucolique.

Enjeux économiques

Le maintien de l'agriculture sur ce territoire est un des enjeux fondamentaux. Les aménagements et les actions qui y seront développés intégreront leurs contraintes et ils seront concertés en amont des projets.

L'ouverture de chemins et la mise en réseau de sites de nature comme support de loisirs pourraient faciliter la diversification des entreprises et permettre l'installation d'activités de plein air ou d'élargir l'offre touristique sur le secteur, et par conséquent d'augmenter les nuitées et repas. Les services économiques rendus par la nature sont avérés, citons par exemple, l'approvisionnement et la régulation (tamponnement des eaux, qualité de l'eau et de l'air, contrôle de l'érosion, pollinisation, etc.).

Enjeux sociaux

La valorisation des qualités paysagères et naturelles des territoires agricoles contribuent à satisfaire l'attrait des habitants pour des activités de loisirs verts et de révéler le potentiel fort de certains secteurs dans ce domaine.

Des sondages réalisés sur notre territoire pointent le cadre de vie comme un élément essentiel au bien-être et à l'attractivité de notre métropole. Or, le constat est unanime, la MEL et ses communes membres doivent continuer d'accentuer leurs efforts dans l'amélioration de ce cadre de vie.

La sylvothérapie, « free hugging » ou bain de forêt a rencontré en 2018 un dynamisme foisonnant chez les éditeurs français. Les auteurs attribuent des vertus curatives aux arbres et à la nature et des écrits corroborent l'effet positif de la présence des forêts dans la qualité du cadre de vie.

Les masses végétales participent à l'isolement visuel et sonore des infrastructures et zones économiques permettant ainsi de cacher et de colorer des espaces souvent très minéralisés. Le traitement paysager des zones commerciales a d'ailleurs largement évolué depuis les années 70.

La reconquête des berges en France est un phénomène récent qui prend de l'ampleur. Après Lyon et Bordeaux, c'est la ville de Rouen qui, à son tour, a réaménagé ses quais afin d'inviter les promeneurs à la flânerie et la détente. Nul doute que l'eau, à travers ses différentes formes, est porteuse de développement.

Enjeux environnementaux

Parcouru par de larges becques, l'Arc Nord est parsemé de traditionnelles fermes au carré, ponctué de forts militaires et de chemins ruraux préservés. La diversité des horizons et l'émergence d'éléments verticaux permettent d'arrêter le regard et révèlent des ondulations, des lignes de crêtes et des vallons insoupçonnés. Ici, les paysages invitent les promeneurs à la flânerie et la découverte.

L'Arc Nord est une composante du parc bleu de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Sur le plan naturel, l'Arc Nord dispose de nombreux atouts :

- il intègre 31 sites d'intérêts écologiques,
- il est traversé par la coulée verte et bleue de la Deûle qui constitue une véritable colonne vertébrale,
- il est pourvu d'un réseau hydraulique composé de 41 becques,
- il possède des espèces faunistiques et floristiques préservées et protégées.

Deux armatures vertes structurantes que sont d'anciennes voies ferrées désaffectées viennent compléter le maillage et desservir le parc : la véloroute-voie verte des Weppes (Escobesques-La Chapelle d'Armentières) et la véloroute-voie verte du Ferrain (Tourcoing-Halluin).

Les corridors écologiques ne s'arrêtent pas aux limites administratives et les chemins de promenade fonctionnent en boucle, aussi, il est important que la réflexion de l'aménagement se fasse à l'échelle du parc.

On peut citer d'autres enjeux :

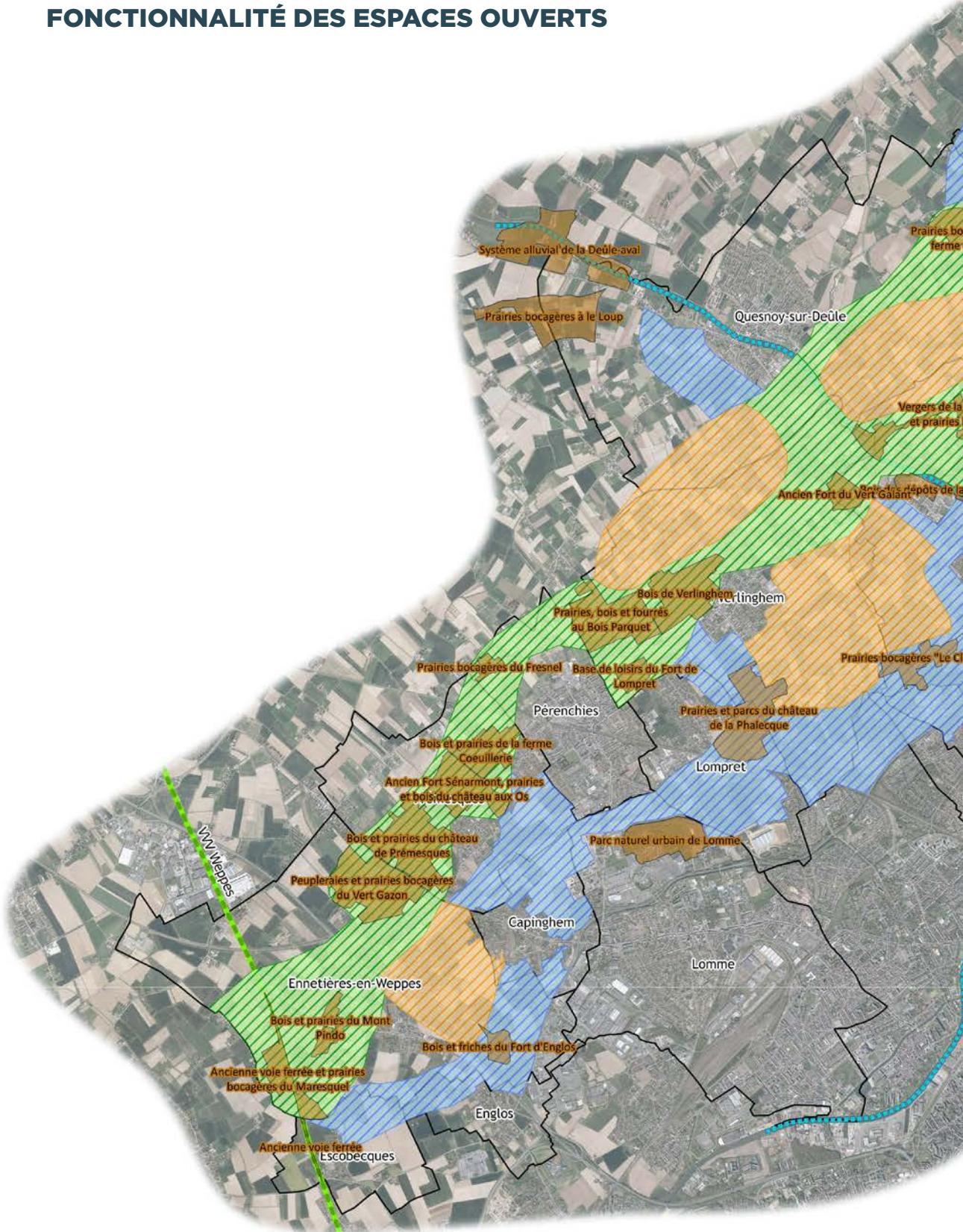
- la qualité des sols en matière organique et micro-organismes,
- la gestion des espèces invasives,
- la diversification des boisements et des strates végétales
- la gestion de l'eau et la prévention des inondations et des sécheresses,
- le maintien de la biodiversité,
- la gestion des franges urbaines,
- le maintien des prairies et bocages.

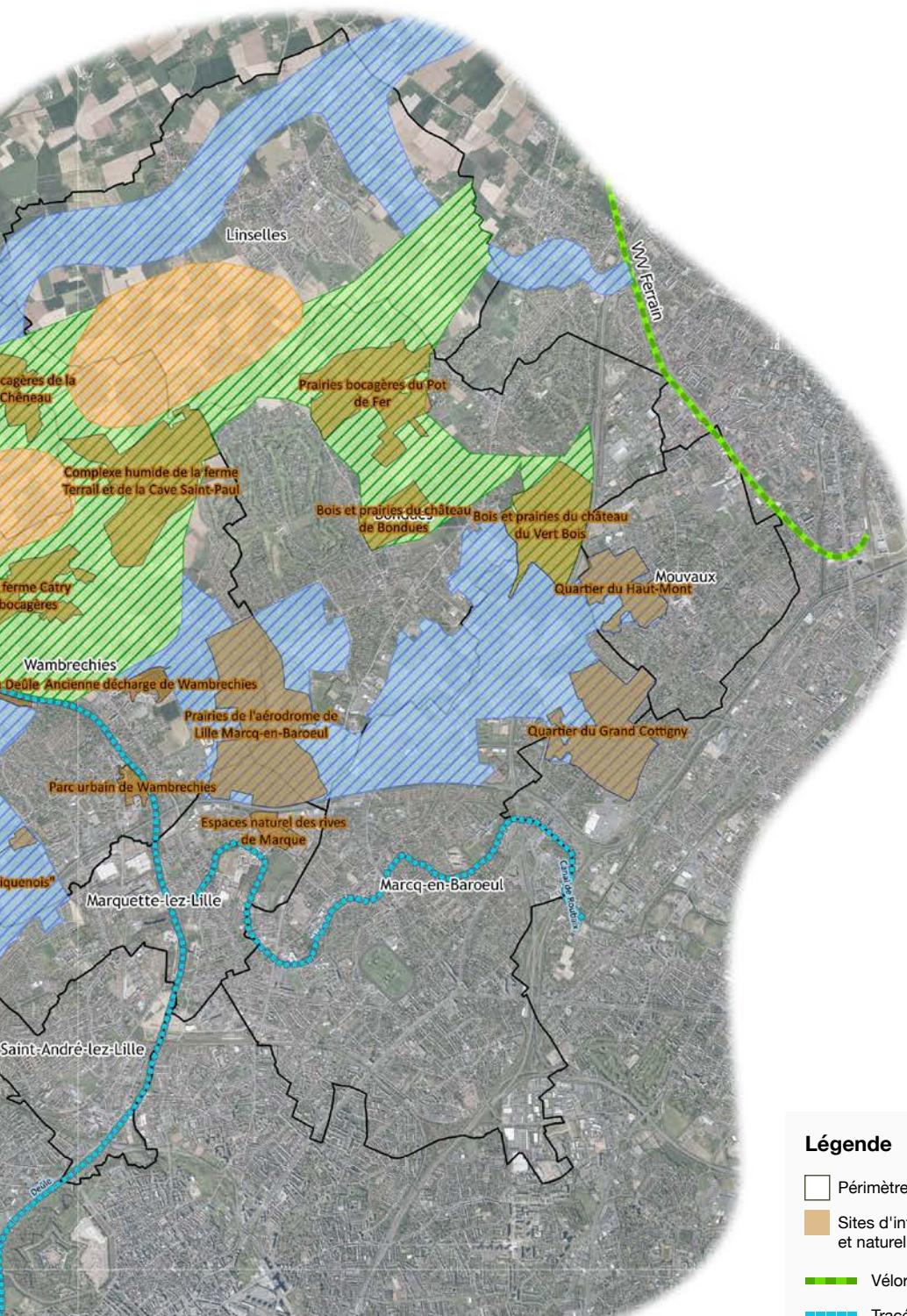
En effet, on observe un recul des prairies et des bocages. Le maintien du bocage est nécessaire, il constitue un écosystème régulateur qui protège les sols de l'érosion et contribue à leur qualité, il draine les terres humides, coupe le vent et favorise la biodiversité.

De ces constats, trois enjeux essentiels ressortent du diagnostic et convergent vers l'instauration de l'outil parc que sont :

- renforcer la trame verte et bleue,
- soutenir une agriculture durable,
- partager une vision de parc.

FONCTIONNALITÉ DES ESPACES OUVERTS





Légende

□ Périmètre du parc Arc Nord

■ Sites d'intérêt écologique et naturel

■ Véloroutes Voies Vertes

■ Tracé de la Deûle

Enjeux sur le territoire

■ Espace à protéger

■ Espace à préserver

■ Espace à valoriser

IV. LE PROJET DE PARC

1. DÉFINITION

Un parc naturel est un territoire à dominante rurale, habité, reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et culturelle, mais fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine et de ses paysages. Il tente de concilier une animation, un enrichissement économique et social de l'espace rural avec le respect de ses équilibres naturels.

Les parcs naturels régionaux s'établissent sur un périmètre et créent une charte constitutive. Cette charte constitutive est directive et

prescriptive, puisqu'elle s'impose au document d'urbanisme, notamment sur des aspects de protection et de mise en valeur du patrimoine et du paysage.

La charte du parc paysager métropolitain de l'Arc Nord est prescriptive, « L'outil parc métropolitain » n'a pas vocation à légiférer, mais bien à fédérer les acteurs de territoire par la création d'une charte de coopération. Le Parc de l'Arc Nord est par ailleurs en milieu périurbain et devra prendre en compte les spécificités de ces usages.

2. AXE 1 - RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les bénéfices d'une trame verte et bleue structurante sur le territoire et mieux diffusée au cœur des villes ne sont plus à démontrer:

- rôle en faveur de la biodiversité,
- rôle dans l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des risques: lutte contre les îlots de chaleur, gestion des inondations...
- rôle social: espace de respiration, cadre de vie, lien social,
- rôle en termes d'image: attractivité du territoire.

La poursuite de l'aménagement de nouveaux sites apparaît donc comme une évidence; des sites connectés, porteurs de biodiversité mais aussi d'usages aussi bien locaux que touristiques.

La trame verte et bleue de l'Arc Nord se caractérise par la présence de milieux naturels de bonne qualité écologique, de milieux très anthroposés dont la valeur écologique se dégrade et enfin de milieux présentant un potentiel écologique, mais nécessitant des actions en termes d'aménagement et de gestion. Aussi, au-delà de la création de nouveaux sites naturels, les projets de requalification des sites existants sont indispensables au maintien de la qualité écologique de la trame verte et bleue. Par ailleurs de nouveaux concepts apparaissent et doivent être pris en compte pour une meilleure appréhension du fonctionnement des écosystèmes, comme la trame noire en faveur des espèces nocturnes fortement impactées par l'activité humaine.

Dans un territoire aussi artificialisé que celui de la Métropole, chaque projet d'aménagement répond forcément à plusieurs fonctionnalités. En fonction de sa situation géographique et de sa spécificité,

chaque projet d'aménagement est axé sur un objectif premier: celui de préserver et d'améliorer les milieux existants. Y sont systématiquement associés des objectifs secondaires. Par exemple, les projets de voies vertes visent en premier lieu à créer des liaisons douces entre deux sites, mais le renforcement du corridor terrestre associé et des milieux connexes est également un enjeu essentiel. De même, les projets de restauration de zones humides en bordure de cours d'eau sont également favorables à la lutte contre les inondations.

Les espaces à renaturer ne doivent pas être vécus comme des sanctuaires, d'autant qu'il s'agit en grande majorité d'espaces péri-urbains supports d'une activité agricole et abritant des hameaux. La notion de renaturation doit s'attacher à préserver et amplifier les fonctionnalités écologiques de ces espaces multi-fonctionnels. Il s'agit souvent de zones de cultures et de territoire périurbain à forte densité de population, avec une demande d'espaces de nature et de détente importante.

Les aménagements intégrant la trame verte et bleue pourront prendre plusieurs formes, épaisseurs, fonctions. Ils viseront à croiser plusieurs enjeux dont celui du développer les corridors écologiques. On en distingue trois types:

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau, etc.),
- les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets, etc.),
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).



Chemins des Ramiers à Bondues

3. AXE 2 - SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le SCOT et l'étude stratégique mettent en exergue l'opportunité qu'aurait le territoire à se saisir d'un PEANP sur l'Arc Nord. Convaincus par les effets bénéfiques d'un tel outil, la MEL pourrait l'expérimenter dès 2022.

Définition du PEANP: dispositif de protection et de valorisation foncière des espaces agricoles et naturels périurbains.

Suite aux travaux menés dans le cadre du parc paysager de l'Arc Nord, et dans le cadre du SCOT avec le concept d'hémicycle, le Conseil Métropolitain a adopté en juin 2018 une délibération de principe d'expérimentation du dispositif PEANP sur le territoire de l'Arc Nord. Le PEANP est un outil dédié à la protection et à la valorisation à très long terme du foncier agricole et naturel en zone périurbaine. Il permet de répondre aux enjeux de préservation d'un cadre de vie de qualité des espaces ruraux et périurbains, d'offrir des garanties nécessaires

au développement de l'économie agricole par la protection du foncier, de répondre aux attentes des habitants de valorisation et de protection des espaces de nature et de biodiversité.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie agricole et alimentaire métropolitaine (adopté en juin 2016 par le conseil métropolitain) qui met en exergue cinq enjeux, et plus particulièrement les enjeux de conforter l'économie agricole, d'inciter et valoriser les pratiques d'agriculture durable, et d'améliorer les relations entre urbain, périurbain et rural.

La présente charte de coopération engage les communes et la MEL à expérimenter sur le territoire de l'Arc Nord un tel outil de protection du foncier agricole et naturel dès 2020.

4. AXE 3 - PARTAGER UNE VISION DU PARC

Bien que l'impulsion initiale de ce parc découle de la transcription opérationnelle du concept d'hémicycle, dont les enjeux fondamentaux sont la protection et la préservation des terres naturelles et agricoles. La création d'un parc permet de révéler un territoire et de le valoriser sur bien d'autres aspects.

Le parc est un projet au service des communes pour les métropolitains et les communes entre elles. Les initiatives des unes pourront être valorisées et étendues auprès des autres.

Objectif 1: connaître, reconnaître

La création du parc peut participer à l'émergence d'un territoire comme site de destination, comme bassin de vie.

Pour assurer le succès de ce parc, et grâce aux travaux des équipes de communication, le territoire disposera d'une projection de son territoire (montage photos et vidéos, vue aérienne, trajet en drone), à l'image d'un film de promotion. Ceci permettra de partager le même vocabulaire et vision du territoire (route sinuuse étroite, drève, voûte des alignements d'arbres, qualité des aménagements, etc.). Cela pourra permettre de définir soutenir de nouvelles logiques d'aménagement plus respectueuses des qualités rurales et environnementales. Ce portrait pourra s'apparenter à une vidéo de promotion et permettra de disposer d'une vision commune partagée de l'esprit bucolique et des aménités naturelles à préserver.

Afin de créer une unité au parc, la maîtrise d'œuvre sélectionnée travaillera sur une signalétique et un mobilier commun et traitera, de manière homogène, les entrées du parc et des cheminements. À noter que cette signalétique ne se matérialisera pas forcément par des panneaux de signalétique mais intégrera des initiatives innovantes (exemple des bords de routes fleuries, de la ligne verte à Nantes, des GR) et des nouvelles technologies (Cirkwi, etc.).

Objectif 2: prendre connaissance et faire connaître

Afin de prendre connaissance des enjeux de ce territoire, chaque proposition fera l'objet de présentations, d'une concertation et de validations afin d'informer les associations, les riverains et les élus communaux. Les habitants et communes seront intégrés à chaque phase du mode projet.

L'idée étant de traiter au plus vite les inquiétudes liées à des conflits d'usage, mais aussi de prendre en compte les contraintes de chacun (périmètre sanitaire des fermes, flux d'engins agricoles, vandalisme et pollution, etc.). Des dispositifs de sensibilisation, telle qu'une charte du promeneur, sera écrite.

Un autre enjeu est de travailler en transversalité et d'intégrer les enjeux du parc au sein des programmes d'aménagements.



Objectif 3: animer, gérer, faire vivre

Un plan de communication établi sur plusieurs années et reposant sur des multimédias et des évènements ponctuels ou récurrents, ainsi qu'une journée d'inauguration, fera vivre le parc.

Par ailleurs, la MEL dispose d'une équipe de gestionnaires, d'animateurs nature et d'écologues en capacité de proposer des animations dans le périmètre de l'Arc Nord et d'apporter du conseil aux communes pour mieux gérer, protéger et diversifier leurs espaces naturels.

À ce titre, l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) en cours de réalisation (2018-2020) est un outil qui permettra à chaque commune de connaître davantage la richesse de son patrimoine naturel pour mieux le protéger avec la participation de ses habitants.

De même, l'élaboration d'un outil partagé de gestion des arbres devrait permettre à chaque commune d'inventorier son patrimoine arboré dans le but de le valoriser et l'enrichir.

La MEL dispose également d'équipes gestionnaires des milieux naturels en mesure d'assurer l'entretien extensif des chemins et des espaces naturels métropolitains aménagés ou réhabilités dans le cadre du projet (sites et chemins intercommunaux d'intérêt métropolitain), avec un double objectif d'accueil du public et d'amélioration de la biodiversité et des paysages.

V. ORIENTATIONS ET MESURES AU TITRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mesure 1: développer les sentiers de nature

La création ou l'aménagement des circulations (piétons, cycles, chevaux) dans le cœur de parc et dans le périmètre de liaisonnement se fera:

- sur des routes existantes : accotement avec ou sans élargissement pour accueillir une bande réservée, limitation ou interdiction du trafic automobile sur certains chemins ou tronçons de chemins (également pour réduire les conflits d'usage),
- sur des chemins existants : confortement, élargissement, mise en compatibilité des usages,
- en créant une voie indépendante longeant les routes existantes ou «à travers champs».

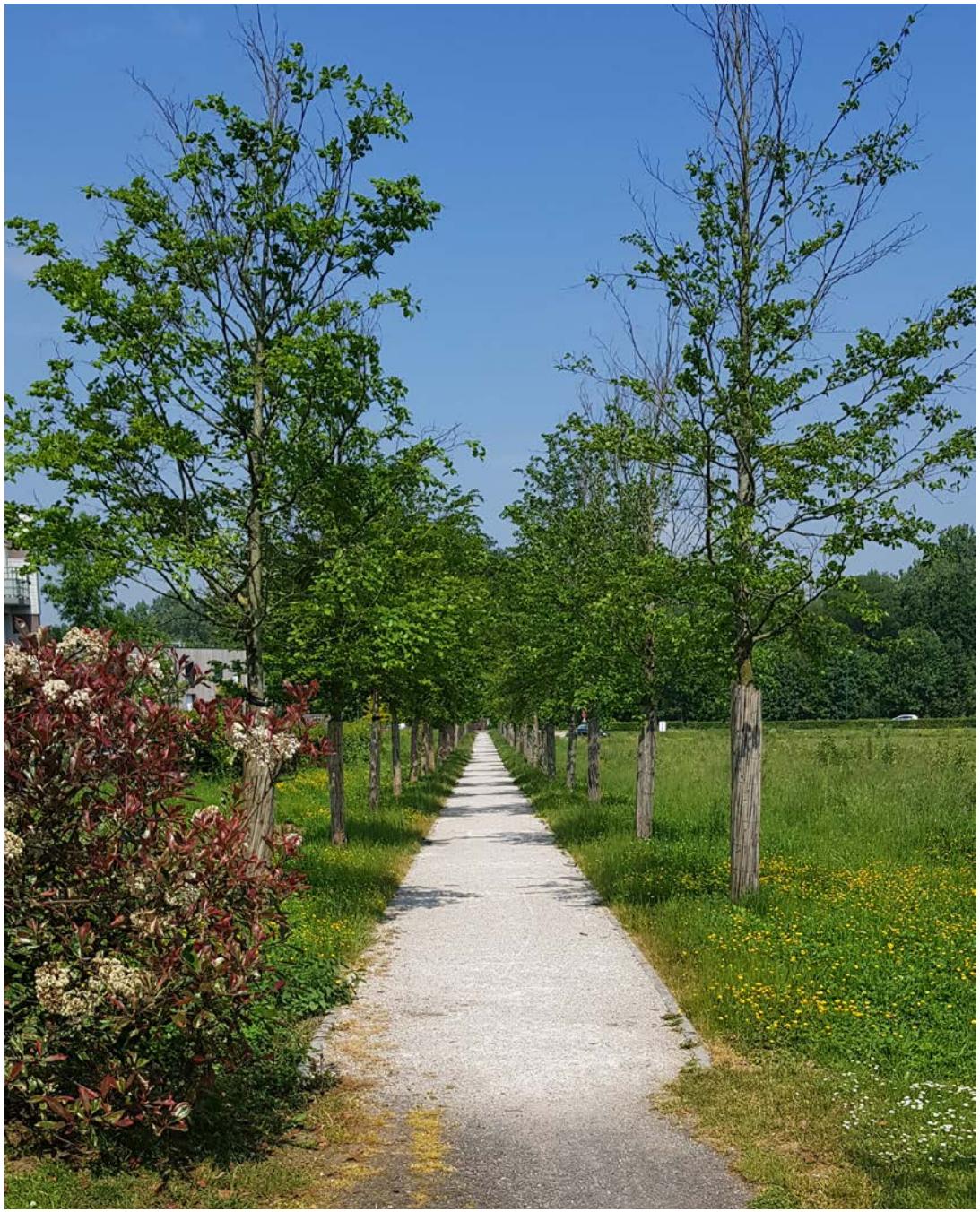
On peut déjà classer les chemins en quatre catégories :

- les chemins à conforter (35 km) ou chemins existants, dont les revêtements sont partiellement dégradés et où les largeurs sont faibles par endroit,
- les chemins à sécuriser (12 km) correspondent souvent à des portions de routes ou à des carrefours insuffisamment sécurisés pour le passage de famille,
- les chemins à signaler (95 km), chemins dont l'existence est parfois inconnue et qui doivent faire l'objet, entre autre, d'un traitement passager aux entrées,
- les chemins à créer (16 km) sont, le plus souvent, de petits linéaires entre deux parcelles ou le long d'une becque ou au travers d'une propriété publique.

Ces propositions de chemins sont illustrés dans la cartographie opérationnelle du parc de l'Arc Nord. Ces chemins permettent notamment de quadriller le territoire. Ils sont à 90 % sur du foncier public. Les agriculteurs seront consultés selon une méthodologie définie en concertation avec les villes qui restent les interlocutrices à privilégier.

Concernant les 10 % restant, un travail de maîtrise foncière est à mener, notamment sur les chemins privés. L'intégration des chemins ruraux dans le patrimoine MEL, au titre de la compétence Trame Verte et Bleue, est un objectif à atteindre pour préserver ces chemins sur du long terme. L'inscription des chemins, par arrêté, pour intégrer le programme PDIPR, est une première clef d'entrée et apporte déjà une réponse satisfaisante au maillage du territoire et à la préservation de ces chemins.

Ce programme PDIPR permet de bénéficier de subventions du Département pour l'entretien des chemins. Une coordination avec le Département est à avoir, notamment en lien avec leur réflexion CDESI et la refonte de leur programme PDIPR. La direction sport sera associé sur ces sujets. Une réflexion en interne, sur les critères de classement, sera engagée.



Mesure 2: maintenir et créer des paysages de qualité

Les aménagements de voirie ou les zones d'extensions, ainsi que les entrées de villages doivent faire l'objet de toutes les attentions, afin de ne pas transformer la campagne en agglomération.

La CRAUP du PLU insiste notamment sur la recherche de l'intégration paysagère de l'habitat et des bâtiments, le rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages ruraux et la lutte contre la banalisation et la standardisation des paysages. Le plan du parc identifie les éléments du patrimoine paysager et naturel qui méritent une attention particulière, notamment: les panoramas /perspectives visuelles remarquables, les ensembles paysagers d'intérêt.

Le Cahier de Recommandations Architecturales du PLU (CRAUP) insiste sur:

- la qualité des aménagements en franges urbaines,
- la préservation du bâti rural,
- le maintien des bocages et des éléments associés
- la préservation de la diversité floristique et faunistique, des éléments de régulation de l'hydrographie et la conservation des spécificités du paysage,
- la mise en valeur des éléments du paysage:

alignements d'arbres, pâtures, bocages, drèves, murs de tilleuls, culture de maraîchage, etc.

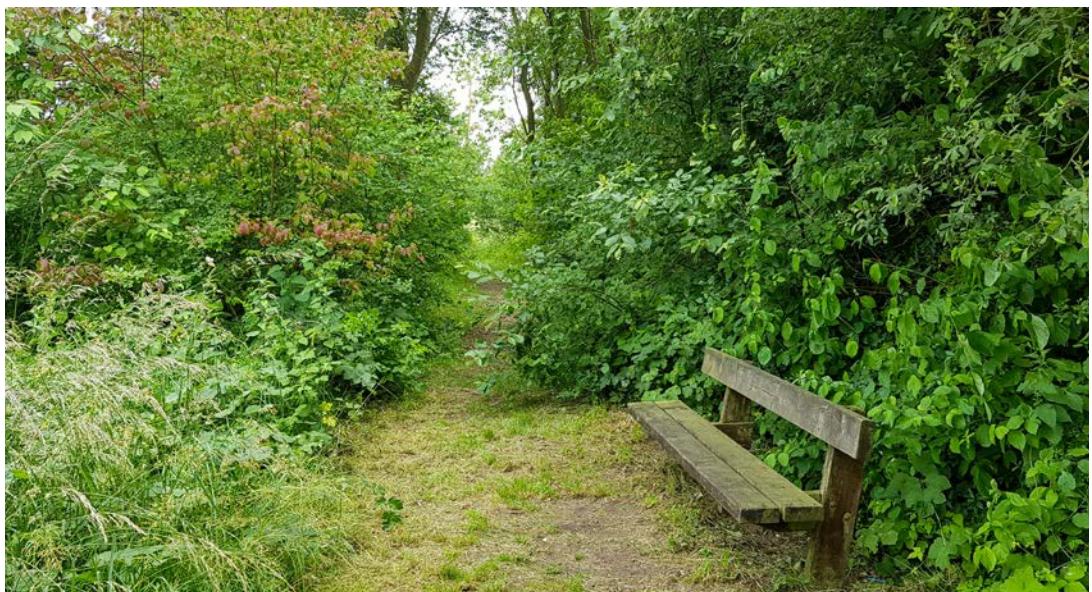
- la création d'une identité territoriale par l'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage, grâce à la plantation de haies sur les exploitations.

Il est question, sur le territoire de l'Arc Nord, de porter une attention très fine à ces recommandations afin de conserver le caractère rural du parc. Comme paysage à conserver, on retrouve, entre autres:

- les chemins ruraux (dans leur tracé et leur largeur),
- les becques à l'air libre (ne pas les canaliser ou les enterrer),
- les arbres (arbres remarquables mais aussi bosquets, alignements),
- les blockhaus, les chapelles, les calvaires.

Une attention particulière doit être portée:

- aux merlons paysagers qui compromettent l'écoulement des eaux et les vues sur l'horizon (hauteur allant jusqu'à 3 m),
- à l'exhaussement des terres qui transforme les prairies humides en zone haute, comblées par des terres parfois polluées (jus et odeurs),
- aux délivrances des accords pour l'implantation de panneaux publicitaires,
- aux choix des longueurs d'onde des lumières publiques et leur régulation (trame noire),
- à l'accompagnement paysager des décharges,



- casses automobiles, entrepôts de stockage, serres agricoles,
- autraitemetndesarmoiresdesconcessionnaires,
- aux traitements et la sensibilisation des particuliers sur les espèces invasives (buddleias, renouées du japon, chardons, etc.),
- au revêtement des voies vertes et pistes cyclables,
- à l'accompagnement paysager et la qualité des matériaux des opérations d'aménagement privées,
- au traitement du stationnement dans les projets pour réduire l'occupation visuelle des voitures dans l'espace,
- à la signalétique et signalisation horizontales et verticales (en nombre et en qualité),
- à la lisibilité et qualité des entrées bourgs,
- à la gestion différenciée des espaces verts.

Un travail de sensibilisation sera également porté par la MEL et engagé auprès des professionnels (géomètre topographe, aménageurs, entreprises de paysagistes, etc.).

À ce titre, et en conformité avec la stratégie des hémicycles, seront, en particulier, privilégiées les plantations de ligneux sous la forme :

- d'alignement d'arbres le long des chemins, routes, voire de certaines cultures,

- d'arbres remarquables au niveau des croisements de chemins ou sur des sites stratégiques (point haut),
- de haies bocagères le long des chemins ou autour des prairies,
- d'arbres isolés ou en alignement ainsi, que des arbustes le long des becques ou autour des étangs,
- de plantations de vergers...

Ces plantations devront intégrées des requalifications d'espaces publics et de voirie MEL et seront des préalables aux réflexions d'aménagement de voirie.

Elles pourront également intégrer des projets de requalification écologique de becques (mission GEMAPI) et les baux ruraux environnementaux, ou encore les projets économiques (Grand But, Euralimentaire).

La MEL dispose déjà d'une stratégie boisement pour permettre ces plantations.

Une campagne d'appel à volontaire et de bénévoles sera lancée afin d'associer le public à la démarche de verdissement du parc.



Mesure 3: créer des espaces de nature et haltes vertes

Les espaces de nature

Selon des études récentes, les métropolitains sont en attente davantage d'espaces de nature et de loisirs à des fins récréatives et de détente. Les activités de plein air et les espaces naturels métropolitains enregistrent des taux record d'adhésion et d'entrées. Aussi, la Métropole Européenne de Lille entend assurer pleinement sa compétence « espaces naturels métropolitains », telle que réaffirmée dans sa stratégie 2016-2026.

L'étude pré-opérationnelle du parc a également mis en évidence l'existence de plusieurs sites naturels comme :

- le bois de la Chanterelle à Verlinghem (35ha),
- le fort Pierquin à Ennetières en Weppes (11ha),
- le parc archéologique des Grands Moulins (14ha).

Des sites sont à redynamiser, à désenclaver et à faire connaître comme :

- la base de loisirs du Fort à Lompret (11ha),
- la base de loisirs de Prémesques (10ha),
- le parc naturel urbain de Lomme (52ha).

D'autres nécessitent un accompagnement et/ou d'intégrer une communication de parc métropolitain, car ils restent peu fréquentés, malgré leurs qualités tels que :

- l'aérodrome de Bondues (170 ha),
- le fort du Vert Galant (13ha),
- le parc du Château du Vert bois (60ha).

La valorisation des sites remarquables dans le cœur de parc :

- restauration, amélioration des fonctionnalités, création de milieux écologiques remarquables et valorisation ponctuelle (pontons, observatoires, etc.): becques, mares, zones humides, boisements, haies, vergers, saules têtards,
- aménagement ou création de points de vue sur

des buttes paysagères existantes ou créées (accès, cheminement, mobilier, revêtements, etc.),

- mise en place de panneaux et signalétiques thématiques (loisirs, agriculture, restauration, nature, histoire, etc.).

Les haltes vertes (concept des places vertes)

À la demande des villes, plusieurs sites communaux font office de haltes vertes et structurent le parcours du parc :

- le site du Vert Bois (4,6 ha) et les rives de la Marque (10 ha),
- l'étang de pêche à Marquette (5 ha),
- le jardin du Château de la Phalecque (1ha),
- le jardin du château de Robersart à Wambrechies (8 ha),
- le parc du Haumont à Mouvaux (8 ha),
- la fondation Septentrion (4 ha),
- le jardin pédagogique de la ferme de l'Hôtel (2 ha),
- les berges de Saint Hélène et porte de l'Abbaye (1,4 km, avec une largeur de 3 à 10 m),
- la Sablière.

L'idée est de mailler le territoire de haltes vertes tous les 4 km. Des thèmes pourront être partagés à l'ensemble des sites ou des spécificités propres à certains sites pourront également être développées (site LPO, mare à tritons, etc.).

Les critères de priorisation des sites et cheminement sont :

- foncier maîtrisé,
- foncier ouvert au public,
- coexistence de priorités au sein des politiques MEL (GEMAPI, agriculture, espace public, équipements sportifs, etc.),
- accessibilité et centralité (maillage),
- objectif de préservation et de renaturation,
- besoin en espace de nature de proximité,
- programme et orientations d'aménagements validés.

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies / CS 70043 59040 Lille Cedex

Rédaction: MEL - Direction Urbanisme, Aménagement et Ville

Coordination de l'édition: MEL - Direction de la Communication, presse et protocole

Mise en page et graphisme: Atelier Télescopique

Photographies: MEL - Meryl Decrocq, Théo Saison, Dominique Ternel

Photothèque : MEL - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication, presse et protocole

Impression: MEL - Services et ressources Impression MEL 

Achevé d'imprimer en février 2021 (version actualisée qui vient compléter celle de novembre 2019)



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél: +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr